

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

8 juillet 2014 – 18h00

Salle de Conférence – Maison du Conseil Général

Ordre du jour

- Définition du nombre de vice-présidents du Syndicat mixte, membres du bureau
Election du vice-président supplémentaire
- Indemnité de Conseil au comptable
- Point d'étape sur la révision du SCoT :
Pourquoi réviser le SCoT de 2007 ?
Où en sommes-nous ?
Les étapes à venir
...
- Délibération portant sur la désignation du prestataire en charge de la révision du SCoT

Présents : Mesdames, Messieurs, BERNET Raymond, BERTHELOT Jean-Pierre, BON Bruno, BONNARD Olivier, BRENIER Jean-Yves, CANET Patrick, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DESCAMPS Gil, GAUTHIER Patrick, GEHIN Frédéric, GEORGES Olivier, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, JOANNON Gérald, LANFREY Philippe, LOUVET Didier, MARTIN Jean-Louis, MOLINA Adolphe MOREL Fernand, MORTON Lucienne, N'KAOUA Pascal, PERRIN Marie-Lise, PERROT Pierre, POURTIER Annie, RIVAL Christian, ROSTAING Frédéric, ROUX Elisabeth, TOULEMONDE Thierry, VIAL René

Suppléants : Monsieur TOULEMONDE supplée Monsieur CHOLLIER, Monsieur BERNET supplée Monsieur MICHOU

Pouvoirs : Monsieur BERETTA donne pouvoir à Monsieur GINDRE, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Madame OBRIER donne pouvoir à Monsieur GAUTHIER

Le Président ouvre la séance à 18h00

Définition du nombre de vice-présidents du Syndicat mixte, membres du bureau - Election du vice-président supplémentaire

Conformément à l'article 8 des statuts du Symbord, le Conseil Syndical a élu lors du Conseil Syndical du 22 mai un Bureau parmi les délégués syndicaux titulaires

Il est composé des membres suivants : le Président, les Vice-présidents. M. Le Président propose le nombre de 14 vice-présidents.

Ces 14 vice-présidents sont répartis par communauté de communes selon le poids de la population, soit :

Communauté de communes du Pays des Couleurs : 5 vice-présidents

Communauté de communes de l'Isle Crémieu : 5 vice-présidents

Communauté de communes Porte Dauphinoise Lyon Saint Exupéry : 4 vice-présidents

Il convient d'ajouter un vice-président à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu pour respecter cet équilibre démographique. Monsieur le Président soumet au vote cette proposition :

Le résultat du vote :

32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Président, M. JOANNON Gérald procède à l'appel à candidature.

Candidats :
Madame MORTON Lucienne

En référence aux articles L 25211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Bureau est réalisée au scrutin à deux tours à la majorité absolue et un tour à la majorité relative.

Le résultat du vote :

MORTON Lucienne 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Indemnité de Conseil au comptable

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Syndical

Conformément à ce qui a été décidé lors des mandats précédents le président propose de reconduire, pour la durée de sa gestion, le principe du versement à M. Rostain de l'intégralité de l'indemnité à laquelle il peut prétendre en contrepartie des prestations que la collectivité pourra lui demander.

ADOPTÉ : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Mme POURTIER arrive à 18h10

Point d'étape sur la révision du SCoT

Monsieur le Président présente aux conseillers syndicaux Madame Marine Causse qui remplacera, pendant 9 mois, Madame Nadège Abon (chef de projet). Elle sera en charge du suivi de la révision après une période de tuilage d'au moins un mois.

Monsieur Gindre, Vice-président en charge de la révision du SCoT, rappelle les motifs qui ont conduit à la révision du SCoT et les étapes réalisées et à venir.

- La révision du SCoT est rendue nécessaire afin d'intégrer les évolutions législatives (lois Grenelle, LME...) et pour prendre en considération un besoin d'ajustement du SCoT de 2007
- La phase diagnostic a été réalisée lors de la dernière mandature
- La phase PROJET démarrera dès septembre 2014.

Madame Nadège Abon présente une synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire en balayant chaque chapitre du document. Elle précise qu'il est impératif que chaque élu prenne connaissance de ce portrait de territoire puisqu'il sera le socle du futur projet.




Pour le moment, une version provisoire a été mise à disposition de chaque conseiller syndical via le « kit pédagogique » (clé USB remise lors des 1ers conseils syndicaux). Ce diagnostic, bien que très abouti, a vocation à évoluer afin d'intégrer les remarques des élus, des Personnes Publiques Associées...

Enfin, sont exposées les étapes à venir :

Le diagnostic va être présenté à la population (réunions publiques) en septembre 2014.

De septembre 2014 à avril 2015, les élus travailleront sur la phase projet, dite PADD. (cf. tableau ci après)

La méthode de réalisation du projet sera présentée en juillet 2014 au COPIL pour validation.

SCoT (les étapes)	Exemple
<p>1. Diagnostic = constats/enjeux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'agriculture, une activité économique qui occupe plus de la moitié du territoire
<p>2. PADD = QUOI ? QUE VOULONS-NOUS FAIRE ?</p>  <p><i>Projet d'Aménagement et de Développement Durable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision politique: Préserver l'espace agricole ▪ Axe stratégique : Sera assuré par la délimitation de <ul style="list-style-type: none"> ○ Vastes coupures vertes à vocation agricoles visant à limiter l'urbanisation ○ Ceintures vertes, définissant des secteurs privilégiés d'urbanisation afin de contenir le mitage ○
<p>3. DOO = COMMENT ? LA BOITE A OUTILS</p>  <p><i>Document d'Orientation et d'Objectifs</i></p>	<p>Le SCoT identifie des espaces agricoles stratégiques à préserver. Il doivent être retranscrits dans les PLU. L'urbanisation sera strictement interdite...</p>

Choix du prestataire pour la révision du SCoT

Monsieur Gindre rappelle qu'en novembre 2012, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné délibérait afin d'attribuer le marché relatif aux études, à l'animation et à la coordination pour la révision du SCoT à un groupement de bureaux d'études. Compte tenu de difficultés rencontrées, ce marché a été résilié en février 2014.

Afin de tenir les délais initialement prévus, à savoir une validation du diagnostic en février 2014, il a été confié à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise la reprise « en urgence » de la phase diagnostic.

Cela a été réalisé dans le cadre de notre adhésion à l'Agence et a été établi dans le programme de travail de 2014.

Afin de poursuivre la révision du SCoT, il convient maintenant d'engager sans délai les phases suivantes.

Monsieur Gindre propose aux conseillers de poursuivre le partenariat avec l'Agence d'urbanisme pour l'ensemble des travaux liés à la révision (hors Etat Initial de l'Environnement et évaluation environnementale qui feront l'objet d'un MAPA).

Monsieur le Président précise qu'il s'est assuré de la volonté de l'Agence d'urbanisme de nous accompagner dans la révision de notre SCoT.

Lors du débat avec les conseillers syndicaux, Monsieur le Président précise que les travaux de reprise du diagnostic confiés à l'agence ont coûté 88 768 € et que pour la suite de l'élaboration, la charge de travail est estimée à environ 225 jours d'intervention (réactualisation du diagnostic avant arrêt, PADD, DOO, arrêt et approbation) soit environ 150 000 € (TTC)

Le marché complémentaire portant sur l'environnement est, quant à lui estimé à 65 jours d'intervention, soit environ 50 000/ 60 000 € (TTC).

ADOPTÉ : à 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Président clôt la séance à 19h30 et remercie les personnes présentes